



Cayenne, le 22 novembre 2017

à

Mesdames, Messieurs les Proviseurs des lycées professionnels publics et privés

LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE RECTEUR D'ACADÉMIE CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Objet : appel à candidatures projet de consortium académique dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du renforcement du volet d'ouverture européenne et internationale de l'académie et de son schéma stratégique, l'académie de Guyane propose la mise en œuvre d'un projet de mobilité à des fins d'éducation et de formation Erasmus+, à destination des personnels et des élèves des lycées professionnels, dans le cadre d'un consortium académique piloté par la DAREIC et porté par le GIP-FCIP.

Ce projet a pour double objectif de faire évoluer les outils et méthodes d'enseignement et d'apprentissage et d'accroître le nombre d'élèves en immersion professionnelle dans un pays étranger.

Nous vous invitons à inscrire votre projet de mobilité à destination de l'Europe dans cette action d'envergure académique.

Le cahier des charges, joint à ce courrier, précise le contexte et les modalités du projet.

Vous trouverez, en outre, le dossier de candidature, les grilles de sélection des personnels et des élèves, la fiche de renseignements et l'attestation d'accueil à faire renseigner par vos organismes européens partenaires.

Nous remercions les Proviseurs, désireux d'inscrire leur établissement dans cet appet à candidature, de retourner le dossier de candidature complet, au service de la DAREIC par courriel à l'adresse <u>dareic@ac-guyane.fr</u> avant le 5 décembre 2017.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.



Copies: DAREIC, DAFPIC/Directeur GIP-FCIP, IA-IPR Responsable Doyen - Sciences et techniques industrielles, IEN Sciences et techniques industrielles, Responsable de la Direction Formation Professionnelle Apprentissage de la CTG.





Projet de consortium académique AC1 2018-2020 Appel à projets Erasmus+ 2018

Cahier des charges

Ce cahier des charges a pour objet de préciser le contexte, les objectifs, la durée, les modalités de mise en œuvre, de financement et de suivi ainsi que les indicateurs du projet

I. Contexte et objectifs

La Guyane, région atypique par sa géographie et son contexte socio-économique, est caractérisée par des défis démographiques (50% de la population âgée de moins de 25 ans), économiques (un tissu économique en mutation avec une diversification des activités et une tertiarisation) et sociaux (1 actif de 15-24 ans sur 2 est au chômage, contre 20% au niveau national).

Face à ces défis et pour accompagner la stratégie régionale en termes de formation, d'insertion sociale et professionnelle et d'accès à l'employabilité, l'académie de Guyane a renforcé le volet ouverture européenne et internationale de son plan stratégique afin d'élever le niveau de qualification des élèves de la voie professionnelle, conformément aux objectifs ministériels et aux objectifs de la stratégie Europe-Éducation 2020.

La première étape a consisté à établir un volet de formation à destination des enseignants (Plan Académique de Formation) pour l'aide au montage de projets Erasmus+ et l'accès aux outils de formation en ligne. Parallèlement, un volet international a été intégré au cahier des charges du GIP-FCIP, en préambule au projet de consortium académique. Le rectorat a procédé au recrutement d'une chargée de mission Europe / spécialisation «Erasmus+» (au service de la DAREIC) dédiée à la formation et à l'accompagnement des établissements désireux de mobiliser le programme Erasmus+, ce qui a permis à l'académie de bénéficier de 71 860.00€ au titre de l'appel à projets 2017.

Au titre de l'année scolaire 2016-2017, 20% des élèves de lycées professionnels ont réalisé une mobilité dans le cadre de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en Europe ou à l'international. Ce taux reste encore insuffisant et s'explique par de multiples facteurs dont des coûts de transports élevés depuis la Guyane (que ce soit à destination de notre environnement géographique ou de l'Europe), des leviers financiers encore sous-utilisés. Il apparaît, notamment, que peu d'établissements inscrivent leurs projets de mobilité à des fins de formation et d'éducation (élèves) dans le cadre du programme Erasmus +, avec pour principal motif le manque de compétences.

La formation et l'orientation des élèves dans la voie professionnelle demeurent complexes en raison d'une offre de formation initiale encore limitée, malgré une évolution de la carte des formations. Certaines filières étant très sollicitées et donc saturées, des élèves se retrouvent affectés dans des filières qu'ils n'ont pas choisi en premier vœu avec pour corollaire le manque de motivation et d'implication dans leur formation.

Paradoxalement, avec un tissu économique en pleine évolution, certains domaines porteurs encore peu exploités s'offrent aux élèves issus de la formation professionnelle initiale, comme en témoigne les postes non pourvus dans certaines filières au niveau local par manque de compétences spécifiques. Les perspectives en matière de qualification et de débouchés proposés sur le territoire ne sont perçues que partiellement par les élèves.

Pour répondre aux enjeux du territoire, le rectorat souhaite concrétiser la mise en œuvre d'un projet de mobilité à des fins d'éducation et de formation (action clé 1) Erasmus+ d'envergure académique et régional, à destination des personnels et des élèves de l'enseignement et de la formation professionnels, dans le cadre d'un consortium académique afin de mutualiser les compétences, les outils et de fédérer les initiatives d'ouverture européenne des lycées professionnels.

L'objectif général de ce projet est d'accroître le nombre d'élèves de la voie professionnelle à expérimenter une immersion professionnelle à l'étranger et de former des diplômés disposant des qualifications pour répondre aux besoins croissants en personnels qualifiés, dans des secteurs porteurs pour la Guyane. Il s'agit, en outre, de permettre aux personnels enseignants, administratifs et d'encadrement d'accompagner cette montée en compétences des élèves en renforçant leur expertise professionnelle par le biais de stages d'observations dans des établissements homologues ou des stages professionnels au sein d'entreprises.

Les objectifs spécifiques du projet sont déclinés, ci-dessous, selon les publics bénéficiaires:

- ❖ Les personnels enseignants, administratifs et d'encadrement bénéficieront, au choix, de stages d'observation au sein d'établissements ou de stages en entreprises d'une durée de 5 jours ou 12 jours auxquels s'ajouteront deux jours d'approche. Il s'agira pour ceux-ci de:
 - acquérir des compétences professionnelles nouvelles qui permettront aux enseignants de faire évoluer leurs méthodes d'enseignement dans leurs filières respectives et d'améliorer ainsi la qualité de l'enseignement dans les établissements de l'académie dispensant de l'enseignement et de la formation professionnels.
 - bénéficier d'une expérience professionnelle en Europe, source de stimulation.
 - acquérir et/ou renforcer des compétences numériques, pré-requis à l'innovation et à la collaboration dans le domaine de l'enseignement,
 - renforcer les compétences managériales des personnels d'encadrements pour leurs permettre d'accompagner les équipes porteuses de projets pédagogiques européens et internationaux,
 - être en mesure d'accompagner les élèves dans le cadre de projets de mobilités par transposition de leur expérience à l'international,
 - développer des compétences interculturelles,
 - développer et/ou renforcer des compétences en langues vivantes étrangères.

Ces mobilités s'inscriront dans le cadre de parcours de formation précisant les activités planifiées avant, pendant et après et, spécifiant les acquis d'apprentissage attendus ainsi que leur réinvestissement.

- Les élèves réaliseront une PFMP dans les établissements et entreprises partenaires avec pour finalités de:
 - développer et/ou renforcer leurs compétences en langues vivantes étrangères,
 - améliorer leur comportement professionnel à travers le l'acquisition et/ou le renforcement de compétences transversales notamment l'estime de soi et la motivation,
 - développer leur citoyenneté en les rendant acteur de leur orientation,
 - développer des compétences interculturelles,
 - développer des connaissances et compétences professionnelles dans un contexte linguistique et culturel différent du leur,
 - expérimenter d'autres pratiques professionnelles.

Les connaissances et les compétences professionnelles à renforcer seront définies par les établissements en lien avec les entreprises d'accueil selon les référentiels des diplômes professionnels concernés et, feront l'objet d'une convention entre l'établissement et l'organisme d'accueil.

II. Durée du projet

1er juin 2018 au 31 août 2020

III. Modalités de mise en œuvre

Ce projet fera l'objet d'un appel à candidatures à destination des établissements de l'enseignement et de la formation professionnels de l'académie.

Le nombre de bourses de mobilité pour chaque année du projet est déterminé par les établissements, en charge de la sélection des personnels et des élèves participants, sur la base d'une grille de sélection commune fournie par le rectorat. La procédure de sélection détaillée est à indiquer dans le dossier de candidature par les établissements. Les établissements sont aussi en charge du choix des pays de destination ainsi que des établissements et des entreprises d'accueil. Ces derniers établissent une attestation d'accueil jointe par les établissements au dossier de candidature. L'ensemble de ces éléments seront à indiquer dans le dossier retourné au service de la DAREIC par les chefs d'établissements qui répondront à l'appel à candidature.

Pour les cadres de l'académie, la sélection sera réalisée par le Recteur, en cohérence avec le projet académique et les priorités de formation.

Calendrier prévisionnel

Septembre 2017 - janvier 2018

- Phase de conception et de planification du projet
 - Création d'un comité de pilotage
 - o Définition des objectifs et des résultats attendus
 - Élaboration du cahier des charges et validation du comité
 - o Diffusion du cahier des charges et de l'appel à candidatures aux établissements
 - Recensement des établissements intéressés

- Demande des codes PIC aux établissements
- o Mise en place du comité technique au Rectorat
- Mise en place des groupes de travail dans les établissements
- Signature des conventions tripartites (établissements/ DAREIC/ GIP-FCIP)
- Renseignement du dossier de candidature Erasmus +

Février 2018 - mai 2018

Phase d'évaluation du projet par l'agence Erasmus+

Juin 2018 - juin 2020

Phase d'exécution du projet

- Phase de mise en place du projet (diffusion des résultats aux établissements et attribution des bourses de mobilité aux établissements)
- o Mise en œuvre du projet
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre (rédaction du rapport intermédiaire)
- o Partage des résultats
- o Conclusion du projet: établissement de rapports, rédaction du rapport terminal

À partir de juillet 2020

Phase d'exploitation des résultats

- Reconnaissance des acquis du projet
- Établissement de rapports
- Évaluation finale par l'agence Erasmus+
- Dissémination des résultats et exploitation

IV. Difficultés

- Les frais de transport
- Identifier suffisamment d'établissements et d'entreprises partenaires dans les pays cibles
- · Le remplacement des personnels pendant la mobilité

V. Financement

- Bourses de mobilité Erasmus+
- Participation des organismes d'envoi (établissements et rectorat)
- Subventions de la collectivité territoriale et des collectivités locales

VI. Évaluation / indicateurs

- Nombre de formations à destination des autres cadres et personnels d'encadrement suite au projet mises en œuvre par les cadres (IA-IPR - IEN);
- Nombre de formations mises en œuvre par l'académie à l'issue des restitutions des cadres et des enseignants;
- Nombre/taux d'enseignants ayant modifié leurs outils et leurs méthodes d'enseignement à l'issue de leur mobilité;
- Nombre de projets européens et internationaux mis en œuvre dans les établissements impliqués dans la continuité du projet;
- Taux de réussite aux examens des élèves ayant réalisé une mobilité dans le cadre du projet;
- Taux de réussite à l'épreuve de mobilité;
- Taux de poursuite d'études global;

- Taux d'élèves ayant réalisé une mobilité dans le cadre de ce projet à poursuivre leur scolarité en BTS;
- Taux d'élèves ayant réalisé une mobilité dans le cadre de ce projet à poursuivre leur scolarité en licence.

VII. Modalités de suivi

Le suivi et l'évaluation seront assurés conjointement par les membres du consortium par le biais d'un comité technique académiqueet de groupes de travail mis en place dans les établissements impliqués, selon un calendrier prévisionnel des actions à mener.

Au Rectorat

- Un comité de pilotage :
 - o le Recteur
 - la DAREIC
 - le DAFPIC / Directeur GIP-FCIP
- Un comité technique académique :
 - la DAREIC
 - o la chargée de mission Europe / Erasmus +
 - le DAFPIC / Directeur du GIP-FCIP
 - o la DAFPEN
 - la CARDIE
 - o un IEN-ET EG
 - un représentant des chefs d'établissements

Dans les EPLE partenaires

- Des groupes de travail composés de :
 - o du chef d'établissement et/ou adjoint,
 - o du gestionnaire,
 - o du chef des travaux,
 - o des membres du conseil pédagogique,
 - o le professeur coordonnateur du projet,
 - o du référent TICE,
 - o un ERAEI (Enseignant Référent à l'Action Européenne et Internationale des Établissements)